

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 10 juillet 2020

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE

Absent excusé : Monsieur Vincent MOULIER

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Christiane PARTAUD

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Election du délégué

Monsieur Pierre Marthes est élu au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue

Election des trois suppléants

Madame Christiane Partaud est élue au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue

Monsieur Eric Genge est élu au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue

Monsieur Bernard Bourotte est élu au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue

Variante randonnée "sentier des Gorges"

Le maire rappelle l'existence de l'itinéraire de randonnée de compétence communautaire "le sentier des Gorges" et précise que la commune a classé les différentes portions de chemins ruraux communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il précise que le projet de variante passant devant le rocher de la pendule peut être mis en œuvre suite à l'évolution de la propriété de la parcelle E242. Ce projet emprunte la voie communale descendant depuis la RD20E1 à la centrale électrique puis des parcelles privées.

Après avoir délibéré, 11 voix pour, le conseil municipal approuve le projet de variante et autorise le passage sur la voie communale.

La séance a été levée à 21heures

La secrétaire de séance

Christiane PARTAUD